Mairie de Damprichard

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2025 – 063

Commune de DAMPRICHARD
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 18 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de novembre.

Membres en exercice : 16	Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL, Christine TREDANT
Absent(s) : 1	Nadège MOUGIN
Procuration(s) : 1	Nadège MOUGIN donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Délibération n°2025 – 063 :

Objet : Modification du plan de financement de la chaufferie-bois de la Maison des Associations et de son réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-046 du 27 octobre 2025, l'Assemblée a validé l'Avant-Projet-Définitif de la chaufferie bois de la Maison des Associations et le plan de financement pour un coût total de 1 186 340.00 € HT.

Le Maire explique ensuite que les négociations avec les cofinanceurs ont amené à modifier les recettes prévisionnelles, puisque l'ADEME serait à même de prendre en charge une partie des fonds initialement sollicités auprès de la région Bourgogne Franche Comté. Le reste à charge de la commune est inchangé.

Le Maire présente donc le nouveau plan de financement prévisionnel établi en lien avec l'assistance à maitrise d'œuvre du SYDED et qui se détaille comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT

CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR	
Catégorie de dépense	**Montant**
Travaux / Chaufferie bois	461 300.00 €
Travaux / Réseau primaire	52 100.00 €
Travaux / Réseau secondaire	70 600.00 €
Travaux / Chaufferie-Réseaux	**584 000.00 €**
Ingénierie / Chaufferie réseaux	54 087.20 €
Ingénierie / chaufferie-réseaux	**54 087.20 €**
AMELIORATION MAISON DES ASSOCIATIONS	
Catégorie de dépense	**Montant**
Travaux / Amélioration MDA	516 600.00 €
Travaux / Amélioration MDA	**516 600.00 €**
Ingénierie / Amélioration MDA	31 652.80 €
Ingénierie / Amélioration MDA	**31 652.80 €**

Recettes prévisionnelles HT

CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR			
Financeur	**Dispositif**	**Montant**	**Taux**
Europe	FEDER	312 988.74 €	
ADEME	CCRT	98 000.00 €	
Département	C@p25	21 180.00 €	
Etat	DETR	14 120.00 €	
Subventions sur travaux / chauff.-réseaux		**446 288.74 €**	**76%**
Europe	FEDER	17 969.00 €	
Etat	DETR	10 817.00 €	
ADEME	CCRT	6 500.00 €	
Département	C@p25	1 961.00 €	
Subventions Ingénierie / chauff.-réseaux		**37 247.00 €**	**69%**
AMELIORATION MAISON DES ASSOCIATIONS			
Financeur	**Dispositif**	**Montant**	**Taux**
Département	C@p25	120 000.00 €	
Etat	DETR	103 320.00 €	
SYDED	-	60 000.00 €	
Subventions sur travaux		**283 320.00 €**	**55%**
Etat	DETR	6 331.00 €	
Subventions sur Ingénierie		**6 331.00 €**	**20%**

Total subventions	**773 186.74 €**	**65%**
Fonds propres / HT (Mairie)	**411 153.26 €**	**35%**

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	**1 186 340.00 €**
DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	**1 423 608.00 €**

FINANCEMENTS HT	**1 186 340.00 €**
Fonds compensation TVA =	*233 528.66 €*
Fonds propres / TVA (Mairie)	*3 739.34 €*
FINANCEMENTS TTC	**1 423 608.00 €**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 025-212501936-20251127-2025_063-DE

Coût net du projet (fonds propres + part TVA) = 416 892.60 € (hors montant des éventuels CEE).

Le Maire rappelle que le plan de financement continuera d'évoluer pendant toute la durée de vie du projet notamment après consultation des entreprises, et aléas de chantier.

L'exposé du Maire étant entendu, l'assemblée décide :

- de valider la modification du plan de financement présentée par le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision et de poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet, notamment le lancement de l'appel d'offre pour les travaux,
- d'autoriser le Maire à solliciter le soutien et la participation financière des financeurs indiqués au plan de financement et à faire les démarches nécessaires auprès de ces financeurs.

Par ailleurs, dans le cadre de ces démarches, le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution pour chaque subvention. Il s'engage à ne démarrer les travaux que sur accord des financeurs et à réaliser les travaux dans les délais prescrits à compter de la date de notification de la décision, le cas échéant.

Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 025-212501936-20251127-2025_063-DE

MAIRIE DE DAMPRICHARD
25 (DOUBS)

Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication.